

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC****Séance du jeudi 16 janvier 2025**

<p><b>Date de la convocation</b> 08/01/2025</p> <p><b>Date d'affichage</b> 08/01/2025</p> <p><b>Membres :</b></p> <p><b>En Exercice :</b> 15</p> <p><b>Présents :</b> 12</p> <p><b>Votants :</b> 14</p>	<p><i>seize janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b> Pierre JOULIA représenté par Sébastien CAYSSIALS, Patrick MARTY représenté par Joël FROMENT</p> <p><b>Excusé(e)s :</b> Carine MARTIN</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	---

**Objet: Convention de servitude ENEDIS n°CS06 - DE\_20250116\_007**

« Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur les propriétés communales suivantes :

- la pose plusieurs lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée **D157 Le Mas Del Bosc commune de Roussennac**

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le vendredi 17 janvier 2025  
publication ou notification  
le vendredi 17 janvier 2025

Roussennac, le 17 janvier 2025  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS


